MS21 MOUVEMENT POUR UN SOCIALISME DU 21e SIÈCLE

Classes dominantes et salariat



Les situations de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal ont une grande similitude : leurs gouvernements respectifs ont été contraints de faire appliquer à leurs peuples des cures d'hyper-austérité, dictées par la commission européenne au nom de la fameuse réduction des déficits publics et au mépris de toute forme de souveraineté nationale.

Comment en est-on arrivé là ? Si vous écoutez les médias officiels, ceux qui sont aux mains de Bouygues, Lagardére,

Pinault, Rothschild et, accessoirement, de fonds de pension américains, vous aurez l'explication suivante : ces pays l'ont bien cherché, ils ont vécu au-dessus de leurs moyens, leur économie n'est pas compétitive et il est grand temps que Bruxelles vienne mettre un peu d'ordre dans leurs comptes. Il faut être bien naïf pour gober ces sornettes.

Le point central : discipliner le salariat

La cause originelle de cette situation délétère n'est autre que l'affaiblissement, politiquement construit, du salariat. Il s'est opéré, au plan mondial mais essentiellement au plan occidental, dans la deuxième partie du XX^{ème} siècle. Autrement dit, cette crise est la conséquence directe de la « révolution conservatrice », initiée dans les années 60 et 70 par les classes dominantes sous l'impulsion de l'école de Chicago (Friedman, Hayek) qui avait pour but de revenir sur tous les acquis sociaux des années 30 et de l'après-guerre. Elle a été mise en musique par les Thatcher, Reagan – et leurs héritiers idéologiques que sont nos actuels membres de la commission européenne – avec leurs larbins de droite (Berlusconi, Sarkozy, Merkel…) avec leurs larbins de gauche européiste (Delors, Strauss-Khan, Jospin, Hollande…) et maintenant leur larbin de ni-droite-ni-gauche-bien-au-contraire (Macron)

Comment ? Ce point a déjà été évoqué dans « la stratégie générale des classes dirigeantes ». Revenons sur l'aspect qui surdétermine toute la question : l'offensive institutionnelle. Dès les années 60 les classes dirigeantes ont parfaitement compris qu'elles auraient beaucoup de mal à maximiser leur profit dans le cadre strict des institutions nationales car les lois nationales favorisent naturellement des protections sociales ou économiques. Ce fut le cas du New Deal de Roosevelt aux USA, de la Sécurité Sociale et des services publics dans la France de l'après-guerre, du protectionnisme anglais et de façon générale des barrières douanières, du contingentement et du contrôle national de la monnaie, etc…). Elles se sont donc appuyées sur des organismes supranationaux pour contourner ces législations nationales qu'elles considéraient comme des obstacles. Certains organismes étaient déjà en place depuis les accords de Bretton Woods de 1944 (Banque mondiale, F.M.I) D'autres étaient embryonnaires et ont été délibérément grossis. C'est le cas bien sûr du plus emblématique d'entre eux dans son fonctionnement ultra-libéral : l'Union Européenne.

Il est important de comprendre cette donnée de base de l'ordre

néo-libéral : la fonction essentielle de ces institutions internationales est d'empêcher le salariat de se protéger, donc de le précariser, de le rendre vulnérable face à toutes les prédations capitalistes internes ou externes.

Prenons quelques exemples :

- Envisageons un groupement d'actionnaires américains – par ex American Funds – qui veut acheter une entreprise française pour diviser par deux le nombre de salariés et engranger des bénéfices substantiels. La réponse politique, évidente sur un plan social et humain et qui était en vigueur jusque dans les années 70 en France, est l'interdiction de cette opération par la puissance publique. Cette protection élémentaire est devenue interdite (*art 63 du T.F.U.E*) En effet :

Article 63 (ex-article 56 TCE)

1. Dans le cadre des dispositions du présent chapitre, toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre les Etats membres et entre les Etats membres et les pays tiers sont interdites.

2. Dans le cadre des dispositions du présent chapitre, toutes les restrictions aux paiements entre les Etats membres et entre les Etats membres et les pays tiers sont interdites.

- Considérons un service de livraison d'énergie, de transport, de courrier qui est rendu selon des critères de service public. Il est accessible à l'ensemble de la population ; il est socialisé par des péréquations tarifaires, le personnel qui le délivre a un statut protégé (grille de salaires) et l'ensemble de la population en est satisfait. La logique élémentaire voudrait qu'il soit protégé par la puissance publique…C'est devenu impossible (*art 106 du T.F.U.E*). En effet :

Article 106 (ex-article 86 TCE)

1. Les Etats membres, en ce qui concerne les entreprises publiques et les entreprises auxquelles ils accordent des droits spéciaux ou exclusifs, n'édictent ni ne maintiennent aucune mesure contraire aux règles des traités, notamment à celles prévues aux articles 18 et 101 à 109 inclus.

- Regardons la situation d'un agriculteur qui veut vivre décemment de sa petite exploitation et dégager une masse salariale pour quelques employés. Il ne le peut plus car la politique de l'U.E favorise outrageusement les grosses exploitations et la toute puissance de la grande distribution qui

maltraite les producteurs (*Art 32 et 39 du T.F.U.E*) Bilan : il ne reste plus que 500.000 agriculteurs en France, 40% d'entre eux ont un revenu inférieur au S.M.I.C et on compte actuellement, en moyenne, un suicide par jour dans cette profession sinistrée. En effet :

Article 39 (ex-article 33 TCE)

La politique agricole commune a pour but:

D'accroitre la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre,

- Un autre cas plus général : un État a besoin d'argent pour financer de l'activité industrielle ou des infrastructures d'intérêt général. Auparavant il empruntait à sa banque centrale à taux zéro. En France, depuis 1973 (deux ans après la mort du Général de Gaulle, ce n'est pas un hasard) et la loi Pompidou-Giscard cette possibilité est interdite. L'État français doit maintenant emprunter aux marchés financiers à des taux prohibitifs, creuser indéfiniment sa dette et réduire toutes ses politiques publiques (R.G.P.P) Cette disposition a été en quelque sorte gravée dans le marbre à l'échelon de l'U.E (Art 123 du T.F.U.E) Bilan : l'endettement de l'État français est de 1.340 milliards d'euros (80% du P.I.B), celui de l'État allemand est pire. En effet :

Article 123 (ex-article 101 TCE)

1. Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des Etats membres, ci- après dénommées «banques centrales nationales», d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des Etats membres; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite.

- Pour finir – mais on pourrait multiplier les exemples – imaginons un État de l'U.E qui veut initier une politique industrielle innovante et la financer. C'est devenu impossible (*Art 107 du T.F.E.U*) Bilan : une grande partie de la production des Airbus est entièrement fabriquée en Chine (Tianjin) et, de façon plus générale, la France perd actuellement 200.000 emplois

industriels par an. En effet :

Article 107 (ex-article 87 TCE)

1. Sauf dérogations prévues par les traites, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre Etats membres, les aides accordées par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions.

Ce cadre institutionnel a de graves conséquences politiques et sociales.

Ce cadre institutionnel étant construit les gouvernements ne sont plus que des exécutants, des fusibles interchangeables. Savez-vous qui a défini les G.O.P.E (**G**randes **O**rientations des **P**olitiques **É**conomiques) en France ces dernières années ? M. Jospin ? Non. M.Chirac ? Non. M.Sarkozy M Hollande, M Macron ? : pas du tout… C'est l'ancien directeur général des affaires économiques à la commission européenne, l'allemand Klaus REGLING. Son programme a été appliqué à la lettre : réduction du coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail, baisse des dépenses de santé, réforme des retraites, libéralisation de l'énergie, etc. Tout le monde a constaté les terribles effets collatéraux de ce mépris de l'expression démocratique : la désaffection du politique de l'ensemble des classes populaires, laquelle se traduit par des taux d'abstention record aux élections et la montée des nationalismes xénophobes.

Les conséquences mécaniques sur le plan économique : des crises à répétition qui montrent les contradictions du système.

Mettons nous maintenant dans la peau de M. Dupont, un capitaliste ordinaire. Son projet philosophique et humain – son horizon indépassable – est relativement simple : gagner de l'argent rapidement. Il lui fallait donc, en toute logique, détourner les richesses du salariat. C'est fait. Mais alors apparaît un nouveau problème : si les salaires sont faibles, qui va acheter les produits que vend M. Dupont ? Pour résoudre cette contradiction, tous les Dupont de la planète ont mis au point – dans des « think tank » performants – une parade ingénieuse dans un triptyque pernicieux qu'il faut bien repérer : l'endettement privé, la financiarisation et la conquête de marchés extérieurs.

Les deux premiers processus ont été tragiquement illustrés par la crise des « surprimes » de 2008. L'endettement des ménages

américains avait été porté artificiellement à des niveaux intenables, favorisant un marché tout aussi artificiel de créances pourries, dont l'explosion n'a pu être résorbée temporairement que par le déficit des finances… publiques ! Et la première boucle est bouclée… Le troisième processus est encore plus pervers : il s'apparente à la prédation économique ou la loi du « renard libre dans le poulailler libre ». Dans un environnement où toute forme de protection du salariat a été abolie se développent naturellement des comportements de prédateurs. Il y a les prédateurs externes à l'U.E dont on a déjà parlé, mais aussi des prédateurs internes. Ainsi l'Allemagne a pratiqué une politique de déflation salariale et d'exportation forcenée au sein même de l'U.E dont les effets sont dévastateurs pour les économies des pays déjà surendettés et qui, avec l'euro, n'ont plus la possibilité de dévaluer légèrement leur monnaie pour se protéger. Et la deuxième boucle est bouclée…

Résumons…

L'affaiblissement du salariat, organisé à l'échelle supra nationale, conduit mécaniquement à l'endettement privé, puis à l'endettement public et aux comportements de prédation de certains pays. Très logiquement, après le peuple grec, irlandais, portugais, espagnol et italien ce sera bientôt le peuple français qui subira les cures d'hyper-austérité décidées par la commission européenne. À court terme les troubles sociaux et politiques seront majeurs et pourront amener le meilleur comme le pire. Agissons pendant qu'il en est encore temps.